

MOTION COMMUNE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

LA FEDERATION NATIONALE DES DETAILLANTS EN CHAUSSURES DE FRANCE 46, Bld de Magenta 75010 - PARIS, représentée par son Président Monsieur JEAN PAPILLON

D'UNE PART,

Et les Organisations Syndicales ci-après :

- La F.E.C.C.G.T.- F.O.
28, rue des Petits Hotels - 75010 - PARIS, représentée par Madame DECHEZELLES
- La C.F.E. - C.G.C.
2, rue d'Hauteville - 75010 - PARIS, représentée par Monsieur PORRET
- La C.F.D.T.- FEDERATION DES SERVICES
47, Avenue Simon Bolivar - 75019 - PARIS, représentée par Monsieur MILLIAT
- La C.F.T.C. - F.E.C.T.A.M.
13, rue des Ecluses St-Martin 75010 - PARIS, représentée par Madame MALLET
- La C.G.T.
263, rue de Paris 93514 - MONTREUIL, représentée par Monsieur DUPIRE

D'AUTRE PART.

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

I - Les Organisations soussignées confirment leur inquiétude concernant l'ouverture de centres de magasins d'usine.

II - Elles conviennent de mettre en commun tous moyens pour la sauvegarde des emplois car comme l'a précisé le Ministre du Commerce, pour 1 emploi créé dans un centre de magasins d'usine, 4 sont perdus dans la zone de chalandise.

III - A cet effet, elles conviennent également d'agir en commun pour faire toutes études, statistiques et analyses concernant les pertes d'emplois dans les commerces de détail du secteur de l'EQUIPEMENT DE LA PERSONNE par rapport à ces implantations.

Fait à PARIS,
Le 21 MAI 1997

Po la F.D.C.F.

Po la F.E.C.C.G.T.-F.O.

Po la C.F.E -C.G.C.

M. P. A. A. E. T.

Pour la C.F.D.T.

Pour la C.F.T.C.

Pour la C.G.T.

M. J. F. Milliat
yallé